

Procès-verbal N°8 : Commission Football des Enfants

Réunion du :	15/10/26
À :	10H00
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GECO, Martine JOLY, Mrs Léonard INNIANTONI, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	Mr Michel COLLADO
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 7 du 08/10

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, Dans Footclubs : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, **le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation".**

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

De U6 à U10/U11, Le feuille de plateau uniquement doit être scannée dans le FAL par le club organisateur dès la fin des rencontres. Aucune feuille de présence est à envoyer.

Catégorie U12/U13

1. Retour CSR

Forfait Général :

➤ **Match n° 79127775 : du 03/10/2026 NÎMES CASTANET 1 (520112) / PISSEVIN VALDEG FEM 3(525595)**

Prononce le forfait général de NÎMES CASTANET 1 (520112). • Annule tous les résultats, buts et points obtenus contre cette équipe (Art. 82 RG District).

Forfait PITCH et amende :

- Barjac PI 14 30€
- Cabassut 2 PI 27 30€
- Chamborigaud PI 28 30€

Les feuilles de défis (si pas note sur FMI) doivent être obligatoirement envoyées au secrétariat dès le lendemain de la rencontre, pour être pris en compte dans le classement.

Le tirage de la PITCH du 17 Octobre est en ligne dans l'espace FAL (Feuilles de plateaux + Jongleries)

VENEJAN : A compter du 5 Octobre la FMI doit être en règle, avant application de l'Article 72 des RG.

Catégorie U12

Le Tirage du Challenge Jean Pierre ROUX du 17 Octobre est en ligne sur l'espace FAL (Feuilles de plateaux + Jongleries)

- **Retour CSR**

➤ **Match n° 79233410 U12 N2 G du 10/10/2026 LA CALMETTE 21 (520113) /US SOMMIERES 21 (551430)**

Dit match perdu par forfait à l'équipe de LA CALMETTE 21 (520113) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de US SOMMIERES 21 (551430), sur le score de 3/0 + 2 points de défis

➤ **Match n° 79154278 U12 N2 H du 10/10/2026 ACADEMIE UNIVERS 21(560267) / NÎMES CASTANET 21 (520112)**

MATCH perdu par pénalité 1 point pour en reporter le bénéfice au club de ACADEMIE UNIVERS 21(560267) sur le score de 11/0 + 2 points de défis

Forfait JP Roux et amende : Cheminot PI 8 30€

Catégorie U10 à U10/U11

Forfait du 10/10 :

- Manduel U10/U11 PI 44 : 30€
- Foot Ter de Cam U10/U11 PI 8 : 30€
- Vergeze U10/U11 PI 49 : 30€
- Redessan U10 PI19 du 17/10 : 30€

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux : une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL

La Commission tient à attirer votre attention sur les nouveaux niveaux pour la rotation n°2.

RAPPEL : NIMES OL U10 et U10/U11 / PLATEAUX à 14h00 / Beaucaire 13h00 / Mas de Mingue 13h30

Catégorie U6 à U8/U9

La Commission tient à rappeler que le Foot à 8 est strictement interdit en U8/U9. La Commission fera des contrôles sur les terrains.

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux une feuille unique est mise en place et devra être envoyée par le club recevant via le FAL.

IL FAUT QUE LES PLATEAUX COMMENCENT IMPERATIVEMENT A L'HEURE PREVU POUR QUE LES RENCONTRES QUI SE JOUENT APRES PUISSENT DEMARRER A L'HEURE EGALEMENT.

ATTENTION SI IL Y A UN ARBITRE OFFICIEL IL VOUS FERA ARRETER LE PLATEAU.

Nîmes Castanet : Retrait de ses équipes des plateaux de U6 à U11 en attente de licences suffisante pour participer aux plateaux

Forfaits du 10/10 :

- Manduel U6/U7 PI 8 : 30€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

